

COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER CHAILLOT

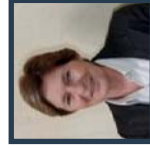
1er collège : les élus



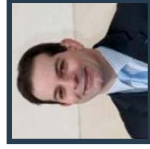
Danièle GIAZZI
Maire du 16e arrondissement



Jérémy REDLER
Adjoint au Maire,
chargé des commerces, de l'artisanat,
des professions libérales, du tourisme,
et des quartiers Dauphine et Chaillot



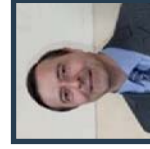
Marie-Hélène DORVALD
Adjointe au maire,
chargée des affaires sociales



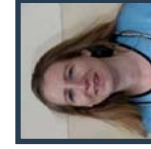
Yves HERVOUET DES FORGES
Conseiller d'arrondissement



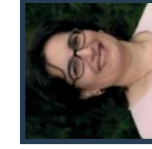
Pierre GABORIAU
Conseiller de Paris



Jacques LEGENDRE
Conseiller d'arrondissement



Hélène ZWANG
conseiller d'arrondissement,
déléguée auprès de Thierry
Martin, chargé de l'emploi, de
la vie économique, de la mé-
moire et du monde combattant



Ghislaine SALMAT
Conseiller d'arrondissement

2e collège : les associations



Martine BLATIN
16e Demain



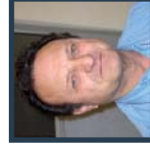
Benoît FAYET
Mieux vivre ensemble
dans le 16e



Alain de NEUFVILLE
Association
pour la sauvegarde historique
de l'avenue Foch



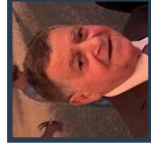
Oubay CHURBAJI
Croix Rouge Française



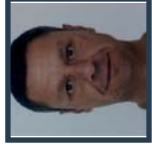
Jean-François CHERUBIN
La Nicolaïte de Chaillot



Claudie COLIN
Office du mouvement sportif
du 16e

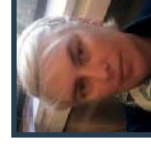


Alain-Jacky BELISSA
Coordination des anciens
combattants et victimes de
guerres du 16e



Freddy COUDRIER
Chambre professionnelle
des boulangers du 16e

3e collège : les habitants



**Victoria
RENAUX**



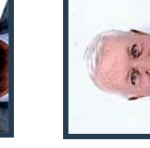
**Chantal
DIDELOT**



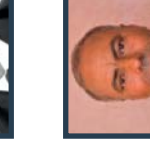
**Jean-Michel
COLIN**



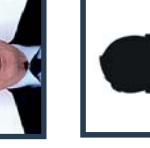
**David
GIES**



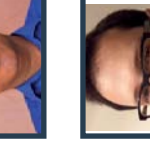
**Luc
DOMENGE**



**Kilani
ADOUANI**



**Brahim
ELASRI**



**Simon
SCHWARTZ**



Si vous souhaitez recevoir les actualités de votre conseil de quartier, inscrivez vous sur la liste de diffusion en remplissant le formulaire sur le site internet de la mairie du 16e : www.mairie16.paris.fr rubrique «Vie citoyenne»

Pour plus d'information, contactez les coordinateurs des conseils de quartier : conseilsdequartier16@paris.fr
01 40 72 18 78/87

LE BUDGET DES CONSEILS DE QUARTIER

Les conseils de quartier sont dotés des moyens matériels nécessaires à leur bon fonctionnement dans le cadre de la subvention votée par le conseil de Paris et dont ils décident l'affectation.

A QUOI SERT-IL ? MONTANT

FONCTIONNEMENT

3 305 €

- Financer des animations (repas, spectacles...)
- Développer l'information auprès des habitants
- Assurer le fonctionnement du conseil (photocopies, timbres, sécurité...)
- Proposer un aménagement d'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier
- Solliciter l'acquisition de mobilier urbain

INVESTISSEMENT

8 264 €

QUELQUES EXEMPLES



Achat de structure d'éveil halte garderie Chaillot
Achat d'éléments de cuisines crèche Lauriston
Structures de motricité crèche du Trocadéro
→ *Investissement*



Salle de sciences à l'école La Fontaine
Tracés sportifs dans plusieurs cours d'école
Installation de tableaux numériques
→ *Investissement*



Installation d'agès sportifs à Dauphine
Animation «sport en plein air»
Ring de boxe gymnase des Bauges
→ *Investissement*



Installation de jeux square Debussy
Rénovation de l'aire de jeux Parc Sainte Périne
Mini Foot square Thomas Jefferson
→ *Investissement*



Ciné-club d'Auteuil Sud
Cinéma en plein air au jardin du Ranelagh
Troc livres au jardin du Ranelagh
→ *Fonctionnement*



Vide grenier au parc Sainte Périne
Chasse aux oeufs Parc de Passy
Animation de Noël à Muette et Auteuil Nord
→ *Fonctionnement*

LE
16



Le conseil de quartier

CHAILLOT



Le 16ème arrondissement de Paris est doté de 6 conseils de quartier qui animent des réunions publiques et organisent des événements pour tous afin de dynamiser la vie de quartier.

Le conseil de quartier c'est :

- ✓ Un lieu d'échange et de discussion
- ✓ Un lieu d'information
- ✓ Un lieu de convivialité
- ✓ Un lieu ouvert à tous

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.

Les conseillers de quartiers préparent les réunions publiques du conseil et déterminent l'ordre du jour. Ils organisent l'information et le débat à l'échelle du quartier. Ils peuvent mettre en place des commissions thématiques.

Chaque conseil de quartier dispose d'un budget propre. Il est composé d'un budget de fonctionnement d'un montant de 3 305 euros par conseil de quartier et d'un budget d'investissement d'un montant de 8 264 euros par conseil de quartier.

Le conseil de quartier est consulté par le Maire sur toute question intéressant le quartier. Il peut également faire toute proposition au Maire et saisir le conseil d'arrondissement pour transmission au Conseil de Paris.